PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-256

PRENEZ AVIS que lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 4 avril 2022 à 19h30 en présentiel à la salle communautaire municipale, le Conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du lot 4 249 504, ch. Waban-Aki N.

Cette demande vise à obtenir l'autorisation pour construire un garage résidentiel à une distance de 1,40 m de la ligne avant du terrain, en considérant que selon l'article 4.5 du Règlement de zonage numéro 90-256, les bâtiments accessoires doivent respecter la marge de recul avant minimale établie dans la grille des spécifications qui, pour ce terrain, est de 13,70 m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à cette demande, lors de la séance du 4 avril 2022.

DONNÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, ce 18 mars 2022.

Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière